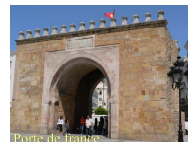




ADEPT



ASSOCIATION NATIONALE POUR LA DEFENSE DES BIENS PATRIMONIAUX FRANÇAIS EN TUNISIE

55 rue Perronet 92200 NEUILLY SUR SEINE

site Internet : <http://www.adept-tunisie.com>

mail : asadept89t@adept-tunisie.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2014

PROCES VERBAL

REFERENCES (ci-jointes) - 1/ Rapport moral du Président
2/ Compte d'exploitation et bilan 2013

L'an deux mille quatorze, le 4 avril à 9 H30, les membres de l'ADEPT se sont réunis, sur convocation faite dans les délais légaux pour tenir leur Assemblée Générale Ordinaire (AGO) 2014.

Mr BADELON Louis, Président de l'ADEPT, ayant déclaré la séance ouverte, l'AGO a élu à l'unanimité des présents et représentés :

- Président de l'AG : Mr Charles PEREZ,
- Secrétaire : Mme ROUMEAUX Micheline
- Scrutateurs : Mr Fieve Jean-Marc

Après émargements des présents et vérification des pouvoirs, la feuille de présence est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau qui dénombrent 36 présents ou représentés

Le quorum étant atteint le Président de l'Assemblée déclare que les conditions sont remplies pour que l'ADEPT tienne son AGO 2014

I - RAPPORT MORAL

M. BADELON fait l'exposé de son rapport moral et répond aux questions. A la suite du rapport moral Me TEKAYA rend compte de ses actions en Tunisie et répond aux questions

II. RAPPORT FINANCIER

M. BADELON prend la parole pour présenter les comptes de l'exercice 2013 conformément aux nouvelles normes comptables mises en application par Mme Bokobza pour l'exercice 2012.: Une bonne maîtrise des dépenses nous a permis de faire d'importantes économies. Les dépenses de l'exercice complet s'élèvent à 2.635,77 €, y compris les frais de déplacements à Marseille et à Paris de M° Tekaya, contre 4.682.36 € pour les 5 premiers mois de 2012, avant ma présidence. Nous continuerons dans ce sens. Mr Badelon répond aux questions.

III. RESOLUTIONS

Les résolutions suivantes sont discutées puis mises aux voix :

1ère RESOLUTION,:

L'Assemblée approuve le rapport moral du Président,
Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION,

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2013 dont les documents sont mis légalement à leur disposition au siège de l'association.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

3ème RESOLUTION,

L'Assemblée donne quitus au trésorier Mr Badelon pour les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

4ème RESOLUTION,:

L'Assemblée approuve le procès verbal de l'AGO 2013 et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration sortant.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

5ème RESOLUTION,:

Après appel de candidatures et personne ne s'étant manifesté l'Assemblée élit Président de l'ADEPT Mr BADELON Louis qui déclare accepter cette élection

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

6ème RESOLUTION,:

Après appel des candidatures et personne ne s'étant manifesté, l'Assemblée élit au Conseil d'Administration (CA)

- Mme ROUMEAUX Micheline
- Mr le Dr PEREZ Charles
- Mr MILONE Antonin

et donne tout pouvoir à ce Conseil d'Administration pour agir au mieux des intérêts des adhérents.

Le Conseil d'Administration présidé par Mr BADELON Louis, précédemment élu par l'AGO, élit comme membres du bureau :

Secrétaire Générale : Mme ROUMEAUX Micheline,

Trésorier-adjoint : Mme ROUMEAUX Micheline

Administrateurs et délégués régionaux : ROUMEAUX Micheline, PEREZ Charles, MILONE Antonin. Aucun candidat ne s'étant présenté pour assurer les fonctions de trésorier l'Assemblée Générale accepte que les fonctions de trésorier continuent d'être assumées par le Président Mr BADELON Louis avec l'aide de la trésorière-adjointe Mme ROUMEAUX

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

7ème RESOLUTION,:

L'Assemblée propose de maintenir comme suit les cotisations 2014 des membres actifs :

- 50 € par personne, soit 100 € pour 2 indivisaires
- 40 € par personne pour 3 à 5 indivisaires cotisant tous, soit 200 € pour 5 indivisaires.
- 30 € par personne à partir de 6 indivisaires cotisant tous, mais avec minimum de 200 € pour 6.

Ces résolutions votées, le Président Badelon demande la parole:

C'est avec surprise que, comme nos adhérents, j'ai pu lire sur Internet, le 20/02/14 :

« Néanmoins, il existe désormais en Tunisie une association dont le président n'a pas hésité à déclarer dans un mail que nos échecs résultent de notre combat permanent pour obtenir satisfaction de nos revendications, alors qu'il en serait tout autrement si nous collaborions avec le Pouvoir.. Nous attendons qu'il fasse état des résultats de sa collaboration. Nous avons connu cette politique pendant l'occupation de 1940-45, mais la collaboration a été un dramatique et inévitable fiasco. Néanmoins, il existe toujours des inconditionnels de ce choix »

suivi le 22/02/14 du texte suivant :

En France, notre contentieux de Tunisie est définitivement classé comme j'ai pu m'en rendre compte au cours des audiences accordées par nos autorités gouvernementales chargées des Rapatriés et les Ambassadeurs de France en Tunisie. Chaque nouvel Ambassadeur a, entre autres, été surpris de découvrir l'existence d'une ADEPT du fait qu'il ignorait totalement l'existence d'un contentieux immobilier franco-tunisien...

En rappelant toutes ces audiences sans résultat, en Tunisie comme en France, on ne peut mieux nous rappeler que la politique amiable menée par l'ADEPT dans le passé n'a rien obtenu. Si pour les autorités l'ADEPT n'existe pas cela n'incombe pas à ma présidence et je ne vois pas ce que je pourrais faire avec ces dirigeants qui nous ignorent depuis toujours. La collaboration avec le pouvoir actuel n'est qu'illusion, mais je ne peux rester insensible à cette odieuse comparaison de 1940 avec les occupants allemands.

En juin 1940, j'étais en France. J'avais 9 ans. Mon père, ancien de 14/18 s'est engagé dans la Légion Etrangère pour pouvoir repartir au front, et, avec toute ma famille, a adhéré à l'appel du 18 juin. Notre devise était de toujours « résister ». A la fin de l'été mes parents durent rentrer en Tunisie et me mirent en pension en France, dans le Sud-Ouest.

En pension, de 1940 à 45 nous avons connu toutes les privations de ces années terribles sous la botte allemande, les fouilles dans les gares, le marché noir, la collaboration, les dénonciations, la résistance, la dissimulation des camarades juifs, écoutant radio-Londres sur notre poste à galène bricolé, affichant à la boutonnière le sou RF percé comme sigle de la RAF (Royal Air Force). Mon chef de chambrée, Daniel Latune, à 18 ans s'est engagé dans les corps francs Pommies. Il est mort en héros. Notre dortoir a porté son nom.. Nous aimions « La France Libre » et tant pis pour ceux qui ne l'aiment pas, c'est leur problème.

De 1955 à 1957 j'ai passé trente mois de ma vie au service militaire de la Nation et comme les 1.500.000 appelés du contingent envoyés en AFN (<http://www.lefigaro.fr/mon-figaro/2012/03/19/10001-20120319ARTFIG00743-algerie-une-guerre-d-appelles.php>) je suis titulaire de la « Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord », reconnues plus tard comme une guerre, au cours de laquelle plus de 30.000 français <http://felina.pagesperso-orange.fr/doc/alg/pertes.htm> ont perdu la vie ou ont disparu, militaires ou civils, femmes ou enfants, et certains en martyrs, torturés au-delà de toute humanité, sans parler des harkis abandonnés dont le sort reste une honte pour la France. Gagnée sur le terrain par la force des armes, cette guerre fut politiquement perdue, mais en rendre responsable un seul homme alors qu'il y en a eu tellement d'autres et salir abusivement toute sa mémoire n'est pas acceptable. Le 4 juillet 1940 de Gaulle est condamné à 4 ans de prison, déchu de la nationalité française et le 2 août 1940 Weygand signe l'acte qui le condamne à la peine de mort, la dégradation militaire et la confiscation de tous ses biens. Leur inimitié ne cessera jamais. Lecteur au Service Historique de la Défense je pourrais vous en parler longuement, mais l'ADEPT, n'a pas été créée pour de tels débats. Capitaine de réserve, membre du Cercle National des Armées, je sais que les Officiers supérieurs n'aiment pas qu'on leur résiste, mais n'étant l'inconditionnel de personne, résistant par nature, je conserverai toujours toute mon indépendance vis-à-vis des positions des uns ou des autres.

Soyez certains qu'à la tête de l'ADEPT, dont je n'ai jamais été dissident malgré des affirmations mensongères, je continuerai de résister, à tout, à tous, pour le seul profit de nos adhérents. Je suis heureux qu'il m'ait été donné l'occasion de vous le redire.

L'assemblée passe aux questions diverses :

L'UNION de tous les rapatriés, ne se réalise toujours pas. Deux associations ont rédigé séparément des propositions de Loi différentes dont le devenir est pour le moins incertain. Les divisions de toujours continuent. "*Il n'y a pas, il n'y a plus de vote Pied-Noir et j'en sais quelque chose*" confesse sur Internet le 19 mars 2014 José Castano auquel Mr Orrand répond "*On a finalement aussi bien le gouvernement que le sort que l'on mérite*". L'assemblée constate que notre adhésion au CLAN et au GNPI ne se justifie donc plus et soucieuse de réaliser des économies sur les dépenses demande de ne plus cotiser à ces associations, la participation aux frais de JPN étant maintenue pour cette année.

LE CIRDI. Le recours au CIRDI, mentionné dans l'accord de 1997, n'est pas nouveau. Il figurait déjà dans la convention franco-tunisienne du 30/6/1972. Les associations algériennes, avec des avis et consultations différents sur le sujet, ne veulent pas pousser dans cette direction qu'elles estiment ne pas les concerner. Dans son règlement intérieur le CIRDI précise que l'adhésion d'un Etat au CIRDI n'implique nullement son acceptation tacite à l'appel en arbitrage par l'autre partie et, si nous poursuivions, il conviendrait que la Tunisie donne son accord par écrit. Dans son jugement sur la BFT le CIRDI a conclu que la Tunisie avait bien donné son accord par écrit pour l'arbitrage et la procédure sur le fond, ainsi validée, est toujours en cours. Le Dr Perez fait remarquer qu'en plus du simple droit d'inscription fixé par le CIRDI à 25.000 \$, en réponse à notre envoi de 2009, la procédure est très longue et très coûteuse et qu'il faudrait d'abord chiffrer les préjudices en cause.

PROBLEMES DIVERS Les membres présents demandent que l'on procède séparément à l'examen des deux problèmes essentiels :

- D'une part les nationalisations abusives pour lesquelles doit être obtenue la restitution et quand elle est impossible compte tenu des transformations subies par les biens injustement nationalisés, une indemnisation acceptable. Chaque situation devra faire l'objet d'un examen particulier afin de s'adapter aux réalités.

- D'autre part sur la gestion au quotidien et la vente des biens dont nous sommes toujours propriétaires, pour lesquelles le secours de M^o Tekaya, qui n'a plus rien à prouver sur ce point, nous est indispensable. M^o Tekaya, souligne que ses interventions en Tunisie se font dans un climat de plus en plus difficile mais qu'elle réalise des ventes dans des conditions acceptables compte tenu de l'état du marché, avec, malheureusement, des délais de plus en plus longs et des interlocuteurs plus en plus exigeants.

Le Pt Badelon déclare que pour notre part nous devons être de plus en plus obstinés à faire valoir nos droits, mais qu'on nous oppose le temps, car nous ne sommes pas éternels, et la difficulté pour nos enfants de suivre les mêmes cheminements. Les enfants sont tout l'avenir du monde et il faut leur faire confiance, mais il est évident que les difficultés s'accroissent avec les générations qui passent. Aussi conseille-t-il à tous de ne pas trop attendre, de ne pas laisser passer les opportunités qui se présentent car le pire n'est jamais sûr.

M^o Tekaya fait part à l'assemblée de son sentiment sur un certain nombre d'actions possibles en fonction des évolutions internationales à l'égard de la Tunisie et d'un commun accord il est décidé de lister tous les problèmes et difficultés rencontrés par les uns ou les autres et de voir ensuite comment nous pourrions agir pour chacun d'eux. Une note complémentaire sera rédigée prochainement à ce sujet et il conviendrait que les membres intéressés nous fassent part succinctement des problèmes particuliers qu'ils rencontrent.

Les questions diverses étant épuisées Pt Badelon reprend la parole :

Le 28 février dernier, au nom de tous nos membres, j'ai souhaité à notre Président d'honneur son 95^{ème} anniversaire. Le poids des ans et d'une carrière exemplaire commence à se faire sentir et il ne sera pas des nôtres aujourd'hui, mais il va bien et m'a répondu :

« Je vous remercie pour ces vœux d'anniversaire exprimés au nom de l'ADEPT, qui est un peu mon enfant et demeure chère pour le travail effectué de concert pendant un quart de siècle. Très sensible à ces souhaits, je regrette que nous soyons toujours dans l'attente d'une solution à nos problèmes, sans la moindre indemnisation... ».

Né le 28 février 1919, Gilbert Orrand, après des études aux maristes de Tunis, math spé au Lycée Carnot, fut mobilisé pour la drôle de guerre et fit la campagne de France. Démobilisé et revenu en AFN, il participa à la création de l'Armée d'Afrique, au débarquement en Provence, et avec la 1ère armée française entra en vainqueur en Allemagne. Il resta dans l'armée comme instructeur radar à l'école de Spécialisation de l'Artillerie Antiaérienne, poursuivit son chemin universitaire : licence ès science, diplômé de Supelec, il suivit les cours de l'Ecole d'Etat-major, de l'Ecole Supérieure de guerre où plus tard il fut nommé professeur. Artilleur, puis spécialiste des missiles, Colonel, Chef d'Etat-Major de l'Inspecteur de l'Armement à la Délégation Ministérielle pour l'Armement, Officier de la Légion d'Honneur, il abandonna l'Armée en 1972 pour entrer à TEXAS INSTRUMENTS, pour le poste de Directeur chargé de Mission auprès des administrations.

Il fit partie des fondateurs de l'ADEPT dont il assura la Présidence depuis les origines jusqu'en 2012. Un parcours remarquable, pour un homme remarquable.

Je suis honoré de lui succéder et j'espère m'en montrer digne.

Après quelques échanges de point de vue et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 12 h 30 .

FAIT A NEUILLY SUR SEINE LE 4 AVRIL 2014 POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Le Président de l'AGO



La secrétaire



Les scrutateurs

